

Département  
du  
VAL D'OISE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
-----  
CANTON  
DE  
TAVERNY  
-----

**OBJET :**

**Versement d'une  
subvention à l'Association  
des Agents Territoriaux de  
Beauchamp (AATB)**

Nota - Le Maire certifie que  
cette délibération a été  
mise en ligne sur le site de  
la ville le

**13 JUL. 2022**

Que la convocation du  
Conseil a été faite le 24 juin  
2022

et que le nombre des  
Membres en exercice est  
de : **29**

**DEL n° 2022-049**

**VILLE DE BEAUCHAMP**  
-----

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 30 juin 2022  
=====

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme LOISEAU, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme DUMITRU, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, Mme OKPANKU

Etaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. REMOND donne pouvoir à Mme SERVAIS, M. JENNY donne pouvoir à M. MANAC'H, Mme GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. WALTER donne pouvoir à M. HUMBERT, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. CHANDELIER donne pouvoir à Mme NORDMANN

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur David HUMBERT pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur David HUMBERT est désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,

Vu l'Avis de la commission conjointe Personnel et modernisation des services - Finances du 20 juin 2022.

L'Association des Agents Territoriaux de Beauchamp (AATB) a sollicité le versement d'une subvention au titre de l'année 2022 pour la réalisation de son programme d'actions à destinations des agents communaux.

Le conseil d'administration est composé de 6 membres.

En 2021, l'AATB comptait 46 adhérents et 96 bénéficiaires.

Cette subvention de 6 000 euros doit permettre à l'AATB de réaliser son objectif associatif et serait allouée aux projets d'activités suivants :

- Concerts (Grand Corps malade),
- Spectacles (Le Roi lion, Starmania, Al, Capone),
- Repas à thème ou Loto,
- Opération catalogue Bijoux, parfums,
- Noël des agents et des enfants,
- Chocolats de Noël, etc.,
- Petit déjeuner de fin d'année,
- Autres activités à prévoir (sorties bowling, etc.).

Les projets de budget pour la saison en cours ont été présentés et votés lors de l'Assemblée Générale du 22 mars 2022.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'Association des Agents Territoriaux de Beauchamp (AATB) pour l'année 2022.

Cet exposé entendu  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

**Approuve** l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'Association des Agents Territoriaux de Beauchamp (ATTB).

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 11 JUIL. 2022



Le Maire,

Françoise NORDMANN

Accusé de réception en préfecture  
095-219500519-20220630-DEL-2022-049-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2022  
Date de réception préfecture : 13/07/2022